

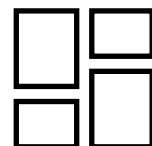


MAINTIEN DE LA CERTIFICATION

PECB



01 Vue d'ensemble



Le but de cette politique est de veiller à ce que tous les professionnels certifiés PECB maintiennent un niveau adéquat de connaissances et de compétences dans leurs domaines respectifs et s'engagent dans des activités pertinentes de développement professionnel continu (DPC) pour en approfondir davantage leurs connaissances.

Les professionnels certifiés PECB qui se conforment avec succès à la politique de DPC seront en mesure de démontrer continuellement leurs compétences et d'élargir leurs connaissances.

Les exigences en matière de DPC sont définies et supervisées par le comité du programme PECB.

02 Exigences de certification



Les certifications de PECB sont valables pour trois années. Pour maintenir la certification, le/la candidat(e) doit démontrer chaque année, qu'il /elle réalise toujours des activités liées à la certification sur une base annuelle. De plus, les candidats(es) sont tenus de payer des frais annuels de maintenance (FAM).

Remarque : Les exigences annuelles et trisannuelles en matière de maintien de la certification et les exigences des FAM peuvent être consultées à l'annexe 1 et 2 de la présente politique, respectivement.

2.1 Développement professionnel continu (DPC)

Le développement professionnel continu est une structure de portfolio permettant de démontrer, de documenter et de faire un suivi des compétences, des connaissances et des expériences acquises par les professionnels au-delà de leur date de certification initiale.

Les DPC jouent un rôle important dans la mise à jour de l'expérience professionnelle, la reconnaissance des réalisations et la démonstration des activités professionnelles menées.

Les activités qui comptent pour les titres de compétences en audit PECB comprennent les activités liées à l'expérience d'audit ou d'évaluation, telles que :

- » Planification de l'audit ;
- » Entretiens d'audit ;
- » Management d'un programme d'audit ;
- » Rédaction de rapports d'audit ;
- » Rédiger des rapports de non-conformité ;
- » Rédaction de documents de travail d'audit ;
- » Revue de la documentation ;
- » Audits sur site ;
- » Actions de suivi de non-conformité ;
- » Diriger les équipes d'audit.

Les autres activités liées à la certification comprennent : les formations, les séminaires, les conférences, les publications, les présentations, le coaching, les études privées, les articles, les magazines, les livres, etc.

Les activités qui comptent pour les titres de compétence de PECB en matière de projets, de mise en œuvre et de gestion comprennent l'expérience en matière de mise en œuvre ou de consultation, telle que :

- » Rédaction d'un dossier commercial de mise en œuvre ;
- » Gestion d'un projet de mise en œuvre ;
- » Mise en place de contrôles ;
- » Mise en place des métriques ;
- » Mise en place des actions correctives ou préventives ;
- » Effectuer une revue de direction ;
- » Effectuer une évaluation des risques ;
- » Gestion d'un système de gestion des incidents.

Les autres activités liées à la certification comprennent : les formations, les séminaires, les conférences, les publications, les présentations, le coaching, les études privées, les articles, les magazines, les livres, etc.

Les activités qui comptent pour les titulaires de la certification Master PECB incluent une combinaison d'activités d'audit et de mise en œuvre.

Afin d'aider les membres à obtenir leurs crédits de DPC, PECB organise en permanence des webinaires contenant des crédits de DPC, des possibilités d'écriture d'articles et des chances de participer à des formations et à des événements. PECB leur offre continuellement des possibilités d'obtenir des crédits de DPC en assistant à des webinaires, en écrivant des articles, en suggérant des questions d'examen et en participant à des formations et à des événements.

2.2 Frais annuels de maintenance (FAM)

Des frais annuels de maintenance sont nécessaires pour conserver un certificat PECB et permettre à PECB d'améliorer ses services et ses schémas. Votre paiement aide PECB à être un organisme fonctionnel répondant aux besoins de certification de ses précieux membres.

Remarque : Les DPC et le FAM ne sont pas requis pour les certifications Foundation, Provisional et Transition. .



03

Païement des frais annuels de maintenance et le rapport des DPC



3.1 Le rapport des DPC

Les professionnels certifiés PECB devront fournir à PECB le nombre d'heures requises d'audit et/ou de mise en œuvre liées aux activités qu'ils ont effectuées, y compris les coordonnées des personnes pouvant valider ces activités.

Les professionnels certifiés peuvent mettre à jour leurs crédits de DPC au fur et à mesure de leurs gains via leurs tableaux de bord, en se connectant à leur compte PECB (www.pecb.com/login), en cliquant sur « Mes certifications », puis sur le bouton « Soumettre les DPC ».

Remarque : les DPC doivent être déclarés pour chaque certificat spécifique situé sous l'onglet « Mes certifications » dans votre tableau de bord.

3.2 Paiement des FAM

Un certificat PECB nécessite le paiement des frais de maintien. Le rapport annuel commence à la date de certification initiale ; toutefois, les frais de maintien pour la première année sont inclus dans le paiement de la demande de certification.

Exemple :

- » Date d'émission : 2018-01-15 ; valable jusqu'au : 2021-01-15
- » Premier FAM : 2018-01-15 jusqu'au 2019-01-15 - aucun paiement de frais n'est requis
- » Deuxième FAM : 2019-01-15 jusqu'au 2020-01-15 - paiement de frais requis
- » Troisième FAM : 2020-01-15 à 2021-01-15 - paiement de frais requis

Les frais annuels de maintenance peuvent être payés en ligne via votre tableau de bord, en vous connectant à votre compte (www.pecb.com/login), en cliquant sur « Mes certifications », puis sur le bouton « Payer les FAM ».

PECB demande en permanence à chaque professionnel PECB de maintenir son (ses) certificat (s). Les notifications sont envoyées plusieurs fois au cours du cycle de certification. Le premier est envoyé trois mois avant la date d'émission de votre certificat annuel. D'après l'exemple ci-dessus, il s'agira du 2018-10-15. Dans ce cas, le paiement des FAM serait dû au plus tard le 2019-04-15 (trois mois après la date de délivrance du certificat annuel).

Remarque : le fait de ne pas soumettre le paiement des FAM dans le délai imparti aura pour conséquence la rétrogradation de la certification.

3.3 Notification annuelle

Les professionnels certifiés PECB qui déclarent leurs heures de DPC et soumettent les paiements complets des frais annuels de maintenance à temps recevront une confirmation de PECB, qui comprendra les heures de DPC déclarés et les heures requises pour se qualifier pour le cycle de certification de trois ans.



04 Renouvellement



Pour pouvoir renouveler un certificat, les professionnels de PECB devront démontrer qu'ils ont maintenu leur (s) certificat (s) sur une base annuelle. Toutefois, ils ne sont pas tenus de satisfaire aux exigences chaque année, mais ils doivent avoir effectué le nombre requis d'heures de DPC au cours du cycle de certification de trois ans (voir l'annexe 1).

Par exemple, un professionnel PECB titulaire d'une certification Lead a effectué 20 heures d'activités liées à la certification au cours de la première année ; 10 heures la deuxième année et 60 heures la troisième. Bien qu'il n'ait pas effectué suffisamment d'activités liées à la certification au cours des premières et deuxièmes années, son total trisannuel est égal aux exigences minimales trisannuelles. Dans ce cas, il/elle remplit les conditions pour obtenir une nouvelle certification.

Après trois ans de maintien réussi d'un certificat PECB, vous pouvez demander le renouvellement de votre certificat. Les certificats PECB peuvent être renouvelés en ligne via le tableau de bord de PECB, en vous connectant à votre compte (www.pecb.com/login), en cliquant sur « Mes certifications », puis sur le bouton « Renouvellement ».

Remarque : les professionnels certifiés PECB qui détiennent des certificats Lead et qui ne fournissent pas la preuve sur les exigences de maintien de la certification verront leurs titres de compétences rétrogradés. Par ailleurs, les titulaires de certifications Master qui ne soumettent pas de DPC et de frais de maintien verront leurs certificats révoqués.

05

Rétrogradation



Une certification PECB peut être rétrogradée à une certification inférieure pour les raisons suivantes :

- » Les frais annuels de maintenance ne sont pas payés ;
- » Les heures de DPC n'ont pas été soumises ;
- » Un nombre d'heures de DPC insuffisant a été soumis ;
- » Incapacité à fournir des preuves d'heures de DPC sur demande ;
- » Violation du code d'éthique de PECB.

06

Mise à niveau



Les professionnels peuvent demander une qualification plus élevée une fois qu'ils peuvent prouver qu'ils satisfont aux exigences du titre de compétence plus élevé.

Les certificats PECB peuvent être mis à niveau en ligne via votre tableau de bord PECB, en vous connectant à votre compte membres (www.pecb.com/login), en cliquant sur « Mes certifications », puis sur le bouton « Mise à jour ».

Les frais de mise à niveau sont de 100 \$.

07

Suspension



Suspension de la certification signifie que la certification de la personne est temporairement suspendue parce qu'elle ne satisfait pas aux exigences de PECB. La certification sera suspendue pour l'une des raisons suivantes:

- » PECB reçoit des plaintes excessives ou graves de la part des parties intéressées et des conflits sociaux, une suspension sera appliquée jusqu'à ce que l'enquête soit terminée ;
- » Toute mauvaise utilisation délibérée du logo de PECB ou de l'organisme ou des organismes d'accréditation ;
- » La non correction de l'usage abusif de la marque de certification, dans le délai déterminé par PECB ;
- » Toute autre condition jugée appropriée par la direction de PECB ;
- » La personne certifiée a volontairement demandé une suspension.

Les personnes dont le certificat a été suspendu s'abstiennent de toute nouvelle promotion de la certification pendant la période de suspension.

08

Révocation



Révoquer la certification signifie l'énoncé selon lequel la certification de la personne est révoquée (également appelée " retirée ") parce qu'elle ne satisfait pas aux exigences de PECB, ce qui lui permettra de se faire retirer son certificat PECB et ne sera plus admissible à se présenter comme professionnel certifié PECB. La certification sera révoquée pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- » Violation du Code de déontologie de PECB ;
- » Fausse représentation du certificat de portée ;
- » Tout autre manquement important aux exigences et aux règles de PECB.

Les personnes dont le certificat a été révoqué doivent s'abstenir d'utiliser toutes les références à un statut certifié.

09

Audits des rapports de DPC



PECB peut sélectionner un échantillon aléatoire de professionnels certifiés PECB pour auditer et valider le rapport des DPC. Si nécessaire, les professionnels certifiés PECB doivent fournir à PECB des preuves écrites des activités déclarées.

10

Maintien de registres



Les heures de DPC déclarées doivent être accompagnées de la documentation correspondante confirmant les activités de DPC effectuées. Ces documents peuvent être : un certificat d'accomplissement, attestation de présence, une lettre de confirmation, etc., et ceux-ci devraient être conservés en possession pendant 1 an après l'achèvement du cycle de certification précédent.

11

Code d'éthique de PECB

Tous les professionnels PECB sont tenus de respecter le code d'éthique de PECB. L'omission de le faire peut entraîner des enquêtes et/ou des mesures disciplinaires. Le code d'éthique de PECB peut être consulté ici : <https://pecb.com/fr/pecb-code-of-ethics>.

Annexe 1 - Exigences en matière de maintien de la certification

CERTIFICATION	Exigences annuelles		Total (heures))
	Expérience/Éducation		Expérience/Éducation
Foundation, Provisional et Transition	0	Aucune	Aucune
Implementer	20	Heures d'expérience de travail, de mise en œuvre ou expérience dans le conseil, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	60 heures
Auditor, Assessor	20	Heures d'expérience de travail, d'audit ou d'évaluation, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	60 heures
Manager	20	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	60 heures
EBIOS, MEHARI	20	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	60 heures
Lead Implementer	30	Heures d'expérience de travail, de mise en œuvre ou expérience dans le conseil, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	90 heures
Senior Lead Implementer	60	Heures d'expérience de travail, de mise en œuvre ou expérience dans le conseil, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	180 heures
Lead Auditor, Lead Assessor	30	Heures d'expérience d'audit ou d'évaluation, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	90 heures
Senior Lead Auditor / Senior Lead Assessor	60	Heures d'expérience d'audit ou d'évaluation, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	180 heures
Lead Manager	30	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	90 heures
Senior Lead Manager	60	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	180 heures
CLFE	30	Heures consacrées à la criminalistique sur le terrain ou à des activités d'évaluation, de formation, d'études privées, de coaching, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités pertinentes.	90 heures
CLPI	30	Heures d'expérience de travail, de mise en œuvre ou expérience dans le conseil, de formation, d'études, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	90 heures
CDPO	30	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études, d'encadrement, de participation à des séminaires, conférences ou à d'autres activités correspondantes..	90 heures
CLSIP	30	Heures d'expérience de travail relatives au domaine de certification, de formation, d'études privées, d'encadrement, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités correspondantes.	90 heures
Master	90	Heures de mise en œuvre, activités de gestion ou d'audit, de formation, d'études privées, de coaching, de participation à des séminaires et à des conférences ou à d'autres activités pertinentes.	270 heures

Annexe 2 – Exigences de frais annuels de maintenance

Certification	FAM (tarif annuel)
Foundation, Provisional et Transition	Aucun
Toutes les autres certifications	\$120





PECB

certification@pecb.com

www.pecb.com